

CQP Travailler en Maison d'Assistants Maternels

RS5451 · RS · Publiée

L'essentiel

Code(s) NSF	330t
Formacode(s)	44030
Code(s) ROME	K1303
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Date d'enregistrement	19/05/2021
Date d'échéance	19/05/2026

Certificateur(s)

IPERIA · SIRET : 40041787900089

Partenaires habilités

162 organismes habilités, d'après la liste publiée par France compétences : 162 à former et organiser l'évaluation.

Organisme	SIRET	Habilitation
ACADEMIE DU PERSONEL DE MAISON	81119809200033	Former et organiser l'évaluation
ACADEMIE ZOUZOUS APPRENTISSAGE PROFESSIONNEL	85039060000029	Former et organiser l'évaluation
ACDEMES CENTRE DE FORMATION - CFA, SITE DE MOYEMBR	94918476600028	Former et organiser l'évaluation
ADAPECO	79457699100044	Former et organiser l'évaluation
ADG	52004190600048	Former et organiser l'évaluation
ADVENCE COACHING ET FORMATION	80465919100022	Former et organiser l'évaluation
AFEC	42219375500028	Former et organiser l'évaluation
AFEC	42219375500598	Former et organiser l'évaluation
AFEC	42219375500655	Former et organiser l'évaluation
AFEC	42219375500713	Former et organiser l'évaluation

Liste complète des 162 partenaires habilités : <https://data.aktaconseil.fr/certifications/rs5451-cqp-travailler-en-maison-d-assistants-maternels/partenaires>

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

L'exercice du métier d'Assistant Maternel s'effectue au domicile de l'assistant maternel ou en Maison d'Assistants Maternels (MAM). Dans ce cas, l'Assistant maternel exerce son métier dans une structure créée avec d'autres Assistants maternels (de deux à quatre Assistants maternels, agréés chacun pour l'accueil de quatre enfants au maximum) pour accueillir les enfants dans un même local.

Le travail en Maison d'Assistants Maternels constitue une modalité d'exercice du métier différente qui impacte notamment la relation aux parents employeurs.

Institutionnalisées par la loi du 9 juin 2010, ces Maisons d'Assistants Maternels se sont déployées sur tout le territoire français et constituent désormais une alternative d'accueil répandue qui répond aux besoins non satisfaits sur de

nombreux territoires et qui comporte plusieurs avantages tant pour les enfants, les parents, que les assistants maternels.

Le développement des Maisons d'Assistants Maternels doit être accompagné par une nécessaire qualification supplémentaire des assistants maternels.

Le CQP Travailler en Maison d'Assistants Maternels prend en considération les différents enjeux suivants :

- construire un projet solide de création de MAM,
- penser à la viabilité financière de la MAM,
- Intégrer la dimension interpersonnelle au sein de la MAM et l'exercice du métier d'assistant maternel en collectif.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Création et pérennisation de la MAM :

- conduire un projet de création d'une MAM en appliquant une méthodologie de projet,
- déterminer l'identité de la MAM et le cadre éducatif et participatif afin de garantir la qualité de l'accueil des enfants,
- mettre en œuvre des actions de pérennisation de la MAM pour permettre le maintien et le développement des activités.

Travail d'équipe en MAM et accompagnement des enfants :

- organiser le travail en équipe en MAM pour faciliter le cadre de travail au quotidien,
- communiquer en équipe afin de garantir des relations de travail favorables au sein de la MAM,
- accompagner les enfants au sein de la MAM en vue de favoriser leur épanouissement.

Secteur d'activité et type d'emploi

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

L'activité d'Assistant Maternel est réglementée et nécessite de posséder un agrément du Président du Conseil Départemental de son département - Loi n° 2005-706 du 27 juin 2005 (décret n° 2006-1153 du 14 septembre 2006 relatif à l'agrément). La prise en charge de l'enfant à son domicile est soumise à certaines exigences variables d'un département à un autre et peuvent concerner par exemple le droit ou non à donner le bain de l'enfant.

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Élevée (4/5)
Facteurs principaux	Non-durabilité de l'emploi, Non-attractivité salariale, Inadéquation géographique
Salaire médian (mensuel)	1 400 €
Familles professionnelles (FAP)	T2B60 — Assistants maternels, auxiliaires de puériculture, assistants familiaux et gardes à domicile · tension 4/5 (Élevée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	23 609
Jugés difficiles à recruter	49 %
Emplois saisonniers	6 %
Familles professionnelles (FAP)	T2B60 — Assistants maternels, auxiliaires de puériculture, assistants familiaux et gardes à domicile

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation continue

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

Cette certification s'adresse aux assistants maternels ayant comme projet de créer ou rejoindre une Maison d'Assistants Maternels.

Le niveau d'étude n'est pas un prérequis obligatoire.

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE

un membre du certificateur et à minima une personne qualifiée.

Base légale

Date de décision	19/05/2021
Durée de l'enregistrement	5 ans
Date d'échéance de l'enregistrement	19/05/2026

Liens avec d'autres certifications

NOUVELLE(S) CERTIFICATION(S)

RS7547, RS7548

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rs/5451/>

Entrées et sorties de formation

Entrées en formation	80
Parcours menés à terme	72
Taux d'achèvement	90 %
Période	02/2022 – 08/2026

Entrées et sorties — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.

Demande CPF — formations engagées

Dossiers CPF engagés	108
Montant total engagé	186 512 €
Coût moyen par dossier	1 727 €
Durée moyenne	85 h
Période	10/2021 – 02/2026
France compétences	97 %
France Travail	2 %
Reste à charge titulaire	1 %

Formations engagées via le CPF — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.